

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la South Indian Lake Fishermen's Association en juillet 1976, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. William R. Dysart, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 36 membres de la South Indian Lake Fishermen's Association ont pu s'adonner à la pêche commerciale et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 30 septembre 1977, tous ces membres étaient enregistrés comme pêcheurs commerciaux.

Question n° 877—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Lake Manitoba's Fishermen's Co-op au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Lake Manitoba Co-op Fisheries en mai 1972, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Frank Bruce, secrétaire.

2. a) A partir de la date d'entrée en exploitation commerciale jusqu'à la fin de la période de contrôle de trois ans imposée en vertu du programme spécial ARDA, en mai 1976, cette entreprise employait annuellement quatre personnes. b) Comme la période de contrôle à laquelle était assujéti l'octroi de la subvention est maintenant terminée et que le dernier paiement a été fait, on ne tient plus compte de ce genre d'information.

Question n° 878—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la St. Laurent Fishermen's Association au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la St. Laurent Fishermen's Association en août 1972, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. W. Dumont, trésorier.

2. a) Pendant la durée du contrat, 22 membres de la St. Laurent Fishermen's Association ont pu s'adonner à la pêche commerciale et en conséquence augmenter leur revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1974, tous ces membres étaient encore enregistrés comme pêcheurs commerciaux.

Question n° 879—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant du Norway Nursing Home au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

Questions au Feuilleton

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Pinaow Wachi (Norway House Nursing Home) en septembre 1973, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M^{me} Amy Monias, présidente.

2. a) A partir de la date d'entrée en exploitation commerciale jusqu'à la fin de la période de contrôle de trois ans imposée en vertu du programme spécial ARDA, en avril 1977, cette entreprise employait annuellement 28 personnes. b) Comme la période de contrôle à laquelle était assujéti l'octroi de la subvention est maintenant terminée et que le dernier paiement a été fait, on ne tient plus compte de ce genre d'information.

Question n° 880—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Grand Rapids Fishermen's Co-op au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Grand Rapids Fishermen's Co-op Ltd. en avril 1972, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Colin McKay, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 19 membres de la Grand Rapids Fishermen's Co-op Ltd. ont pu s'adonner à la pêche commerciale et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 4 juillet 1972, tous ces membres étaient encore enregistrés comme pêcheurs commerciaux.

LE CANADIAN COLOUR AND FASHION TREND SERVICE

Question n° 1176—M. Andre (Calgary-Centre):

1. Quelle est la participation financière de la Couronne au Canadian Colour and Fashion Trend Service (administrée par le ministère de l'Industrie et du Commerce), et quand, à quel prix et pourquoi a-t-elle acquis cette participation?

2. Quelle était la valeur comptable des intérêts de la Couronne au moment de leur acquisition, et quelle est-elle selon les dernières évaluations?

3. Jusqu'à ce jour, combien la Couronne a-t-elle investi dans la société, notamment sous forme de frais de participation, de contribution au fonds d'exploitation et de radiation de dettes et combien de bénéfices ces investissements lui ont-ils rapportés?

4. Comment les intérêts de la Couronne sont-ils représentés a) au Conseil d'administration, b) à la haute direction de la société?

5. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur ce qu'il entend faire de ses intérêts dans cette société?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. La Couronne ne détient aucune participation financière au Canadian Colour and Fashion Trend Service, administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce. L'engagement financier de la Couronne se limite aux contributions, au coût d'exploitation du Service sur une période maximum de sept ans. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif fondé en octobre 1975 sans capital-actions. Les intérêts de la corporation se limitent à la valeur nette des immobilisations qui s'élève à \$5,773. Cette contribution visait à promouvoir le développement d'un organisme chargé de rassembler et de diffuser l'information, aux plans national et international, sur